



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Série F

Supplément 1
(11/1988)

SÉRIE F: SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON
TÉLÉPHONIQUES

**Définitions relatives aux services de
télégraphie, de télématique et de transmission
de données**

Recommandations UIT-T de la série F – Supplément 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE F
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON TÉLÉPHONIQUES

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE	
Méthodes d'exploitation pour le service télégraphique public international	F.1–F.19
Le réseau gentex	F.20–F.29
Commutation de messages	F.30–F.39
Le service international de télémessagerie	F.40–F.58
Le service télex international	F.59–F.89
Statistiques et publications des services télégraphiques internationaux	F.90–F.99
Services de télécommunication à location et à heures prédéterminées	F.100–F.104
Services phototélégraphiques	F.105–F.109
SERVICE MOBILE	
Service mobile et services multide destination par satellite	F.110–F.159
SERVICES TÉLÉMATIQUES	
Service public de télécopie	F.160–F.199
Service télétext	F.200–F.299
Service vidéotex	F.300–F.349
Dispositions générales relatives aux services télématiques	F.350–F.399
SERVICES DE MESSAGERIE	F.400–F.499
SERVICES D'ANNUAIRE	F.500–F.549
COMMUNICATION DE DOCUMENTS	
Communication de documents	F.550–F.579
Interfaces de communication de programmation	F.580–F.599
SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES	F.600–F.699
SERVICE AUDIOVISUEL	F.700–F.799
SERVICES DU RNIS	F.800–F.849
TÉLÉCOMMUNICATIONS PERSONNELLES UNIVERSELLES	F.850–F.899
FACTEURS HUMAINS	F.900–F.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Supplément 1 aux Recommandations UIT-T de la série F

Définitions relatives aux services de télégraphie, de télématique et de transmission de données

Source

Le supplément 1 a été approuvé à Melbourne (1988) et a été publié à l'origine dans le fascicule II.4 du Livre Bleu.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente publication, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

A la date d'approbation de la présente publication, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Définitions générales.....	1
1.1 Services télématiques.....	1
1.1.1 Services télématiques.....	1
1.1.2 Service télétext.....	1
1.1.3 Service public de télécopie.....	1
1.1.4 Service vidéotex.....	1
1.1.5 Service de messagerie ¹	2
1.2 Services non télématiques.....	2
1.2.1 Service public de transmission de données.....	2
1.2.2 Service public des télégrammes.....	2
1.3 Termes et définitions concernant la vidéographie.....	2
1.3.1 Vidéographie.....	2
1.3.2 Vidéographie diffusée, télétexte.....	2
1.3.3 Vidéographie interactive, vidéotex.....	3
2 Définitions proposées par les groupes de travail.....	3
2.1 Groupe de travail I/1 (service télex, service radiotélex et services mobiles télématiques).....	3
2.1.1 Enregistrement et retransmission au niveau international.....	3
2.1.2 Enregistrement et retransmission avec interconnexion.....	3
2.1.3 Enregistrement et retransmission en transit au niveau international.....	3
2.1.4 Enregistrement et retransmission en transit avec interconnexion.....	3
2.1.5 Termes et définitions proposés pour le service télex.....	3
2.2 Groupe de travail I/2 (service de télégraphie et service de commutation de messages).....	3
2.3 Groupe de travail I/3 (service télétext).....	3
2.3.1 Définitions communes.....	3
2.3.2 Définitions des termes relatifs à l'interfonctionnement.....	4
2.3.3 Mode d'exploitation mixte.....	5
2.4 Groupe de travail I/4 (télécopie et téléécriture).....	6
2.4.1 Télécopie.....	6
2.4.2 Catégories du groupe 4.....	6
2.4.3 Téléfax.....	6
2.4.4 FAX 4.....	6
2.4.5 Bureaufax.....	7
2.4.6 Poste téléfax public.....	7
2.5 Groupe de travail I/5 (service vidéotex).....	7
2.5.1 Service vidéotex.....	7
2.5.2 Profil du service vidéotex.....	7
2.5.3 Services complémentaires vidéotex.....	7
2.5.4 Recherche d'information vidéotex.....	8
2.5.5 Transactions vidéotex.....	8
2.5.6 Messagerie vidéotex [traitement des messages vidéotex].....	8
2.5.7 Conférence vidéotex [service de messages entre terminaux vidéotex].....	8
2.5.8 Traitement des données vidéotex.....	8
2.5.9 Prestataire de service vidéotex.....	8
2.5.10 Fournisseur d'information vidéotex.....	8
2.5.11 Terminal vidéotex.....	8
2.5.12 Ordinateur principal vidéotex.....	9
2.5.13 Centre de service vidéotex.....	9
2.5.14 Accès multiple vidéotex.....	9
2.5.15 Ordinateur principal externe vidéotex.....	9
2.5.16 Feuillet vidéotex.....	9
2.5.17 Document vidéotex.....	9

¹ La définition du service télématique de messagerie et l'utilisation du terme «public» dans les définitions des services télématiques appellent un complément d'étude.

Supplément 1 aux Recommandations UIT-T de la série F

Définitions relatives aux services de télégraphie, de télématique et de transmission de données

1 Définitions générales

1.1 Services télématiques

1.1.1 services télématiques

E: telematic services

S: servicios de telemática (servicios telemáticos)

Services internationaux de télécommunications, à l'exclusion du service téléphonique, du service télégraphique et du service de transmission de données, offerts par les Administrations et définis par le CCITT pour permettre l'échange d'informations par l'intermédiaire des réseaux de télécommunications.

Remarque 1 – La définition de ce service couvre la totalité des fonctions conformes au modèle d'interconnexion pour les systèmes ouverts (OSI).

Remarque 2 – Exemples de services télématiques: le service télétext, le service de télécopie, les services de messagerie et le service vidéotex.

Remarque 3 – Le terme «téléservice» relève du concept RNIS. Les services télématiques fournis dans un RNIS peuvent être considérés comme des téléservices.

1.1.2 service télétext

E: teletex service

S: servicio teletex

Service télématique international offert par les Administrations pour permettre l'échange de correspondance entre abonnés par l'intermédiaire de réseaux de télécommunications.

1.1.3 service public de télécopie

E: public facsimile service

S: servicio público facsímil

Service télématique international offert par les Administrations pour permettre la transmission de documents entre terminaux de télécopie (télécopieurs) par l'intermédiaire de réseaux de télécommunications.

Remarque – La subdivision de ce service est décrite dans la Recommandation F.160.

1.1.4 service vidéotex

E: videotex service

S: servicio videotex

Le service vidéotex est un service interactif qui permet aux usagers des terminaux vidéotex, grâce à un accès approprié garanti par des procédures normalisées, de communiquer avec des bases de données en passant par des réseaux de télécommunications.

Remarque – Le service vidéotex présente les caractéristiques suivantes:

- 1) l'information se présente généralement sous forme alphanumérique ou graphique;
- 2) l'information est stockée dans une base de données;
- 3) l'information est transmise entre la base de données et l'utilisateur par les réseaux de télécommunications;
- 4) l'information à afficher est présentée sur un récepteur de télévision convenablement modifié ou sur un autre dispositif d'affichage visuel;
- 5) l'accès est commandé directement ou indirectement par l'utilisateur;

- 6) ce service est facile à exploiter par le grand public et par les spécialistes, c'est-à-dire qu'il est facilement utilisable;
- 7) ce service offre des possibilités de création et de modification de l'information dans les bases de données;
- 8) ce service offre des possibilités de gestion des bases de données permettant aux fournisseurs d'information de créer, d'exploiter et de gérer des bases de données et de gérer les services complémentaires de groupes fermés d'utilisateurs.

1.1.5 service de messagerie

E: message handling service

S: servicio de tratamiento de mensajes

Service assuré par les systèmes de messagerie.

Remarque 1 – Ce service peut être fourni dans le domaine de gestion d'une Administration ou dans un domaine de gestion privé.

Remarque 2 – A titre d'exemple, les services suivants sont des services de messagerie:

- Service de messagerie de personne à personne (SMP)
- Service de transfert de messages (STM).

1.2 Services non télématiques

1.2.1 service public de transmission de données

E: public data transmission service

S: servicio público de transmisión de datos

Service de transmission de données établi et exploité par une Administration et assuré au moyen d'un réseau public pour données. Des services de transmission de données à commutation de circuits, à commutation par paquets et sur circuit loué peuvent être spécifiés.

Remarque 1 – Un service public de transmission de données peut être subdivisé en services dérivés.

Remarque 2 – Un service public de transmission de données ou un service dérivé consiste en éléments de service constituant un service de base et en d'autres éléments de service appelés services complémentaires facultatifs offerts aux utilisateurs.

Remarque 3 – Les services de transmission de données sont définis implicitement dans les Recommandations X.1 et X.2.

1.2.2 service public des télégrammes

E: public telegram service

S: servicio público de telegramas

Service télégraphique offert au public par une Administration pour assurer la transmission de télégrammes et leur remise à leur destinataire.

Remarque – Service qui assure l'échange des diverses classes de télégrammes.

1.3 Termes et définitions concernant la vidéographie

1.3.1 vidéographie

E: videography

S: videografía

Forme de télécommunication dans laquelle des informations sont transmises, généralement sous forme de données numériques, de façon à permettre la présentation de textes ou de graphiques sur un dispositif de visualisation chez un utilisateur, par exemple sur l'écran d'un récepteur de télévision.

Remarque – Le télétexte et les autres formes de télégraphie ne sont pas des formes de vidéographie.

1.3.2 vidéographie diffusée, télétexte

E: broadcast videography, teletext

S: videografía radiodifundida, teletexto

Vidéographie dans laquelle des informations sont diffusées sous une forme séquentielle et organisée, dans le cadre d'un signal de télévision, l'utilisateur pouvant choisir la partie de ces informations qui l'intéresse.

Remarque 1 – La transmission de ces informations peut se faire en même temps que celle des images normales de télévision.

Remarque 2 – Les termes «télétexte» et «télétexte» désignent deux notions différentes.

1.3.3 vidéographie interactive, vidéotex

E: videotex, interactive videography

S: videotex, videografía interactiva

Vidéographie dans laquelle un réseau de télécommunications assure la transmission des demandes de l'utilisateur et des messages obtenus en réponse.

2 Définitions proposées par les groupes de travail²

2.1 Groupe de travail I/1 (service télex, service radiotélex et services mobiles télématiques)

2.1.1 enregistrement et retransmission au niveau international

E: international store and forward

S: almacenamiento y retransmisión internacional

Lorsqu'un abonné qui se trouve dans un pays A a accès à l'unité d'enregistrement et retransmission d'un pays B pour l'envoi de messages à destination de ce pays.

2.1.2 enregistrement et retransmission avec interconnexion

E: interconnected store and forward

S: almacenamiento y retransmisión con interconexión

Lorsque l'unité d'enregistrement et retransmission d'un pays A est connectée à l'unité correspondante d'un pays B pour l'échange de messages entre les deux pays.

2.1.3 enregistrement et retransmission en transit au niveau international

E: international transit store and forward

S: almacenamiento y retransmisión internacional en tránsito

Lorsqu'un abonné se trouvant dans un pays A a accès à une unité d'enregistrement et retransmission située dans un pays B pour la transmission de messages vers d'autres pays.

2.1.4 enregistrement et retransmission en transit avec interconnexion

E: interconnected transit store and forward

S: almacenamiento y retransmisión en tránsito con interconexión

Lorsqu'une unité d'enregistrement et retransmission d'un pays A a accès à l'unité correspondante d'un pays B pour la transmission de messages vers d'autres pays.

2.1.5 Termes et définitions proposés pour le service télex

On trouvera dans le Supplément n° 2 les termes et définitions proposés pour le service télex qui seront étudiés, entre autres, au titre de la Question 7/I pendant la période d'études 1989-1992.

2.2 Groupe de travail I/2 (service de télégraphie et service de commutation de messages)

La définition des termes «enregistrement et retransmission», «commutation de messages» et «traitement de messages» fera l'objet d'études ultérieures.

2.3 Groupe de travail I/3 (service télétexte)

2.3.1 Définitions communes

On trouvera la liste des termes et définitions utilisés dans le service télétexte dans l'annexe B à la Recommandation F.200.

² Ces groupes de travail reflètent l'organisation de la Commission d'études I pendant la période d'études 1981-1984. Les définitions concernent seulement les sujets traités dans le cadre de chaque domaine spécialisé.

2.3.2 Définitions des termes relatifs à l'interfonctionnement

Remarque – Ces termes sont donnés à titre provisoire et figurent dans l'annexe C à la Recommandation F.201.

2.3.2.1 interfonctionnement

E: interworking

S: interfuncionamiento

Cette définition est la même que la définition B.7 de l'annexe B à la Recommandation F.200.

2.3.2.2 unité de conversion (UC)

E: conversion facility (CF)

S: unidad de conversión (UC)

Système entièrement automatique exécutant la conversion nécessaire entre les services télétexte et télex (voir le § 2.1 de la Recommandation F.201).

2.3.2.3 procédures avec la sélection en une ou deux étapes pour l'interfonctionnement dans le sens télex vers télétexte

E: one-stage/two-stage selection procedure for telex to Teletex direction of interworking

S: procedimientos con marcación mono o bietapa para el interfuncionamiento de télex a teletex

L'adressage du terminal télétexte par le terminal télex peut s'effectuer soit par l'envoi en une étape à l'UC de l'information totale de sélection, soit en appelant tout d'abord l'UC (première étape de la sélection), puis en envoyant à l'UC l'adresse télétexte après l'établissement de la communication (deuxième étape de la sélection).

2.3.2.4 unité de conversion avec enregistrement et retransmission (UC utilisant les principes d'enregistrement et retransmission)

E: store and forward conversion facility (CF using store and forward principles)

S: unidad de conversión con almacenamiento y retransmisión (UC que utiliza los principios de almacenamiento y retransmisión)

Ces UC enregistrent les messages télex (ou télétexte) à la réception avant de les retransmettre au terminal télétexte (ou télex) demandé (voir les § 3.1 et 4 de la Recommandation F.201; voir aussi le § 2.3.2.5 ci-après).

2.3.2.5 unité de conversion en temps réel (interfonctionnement en temps réel)

E: real-time conversion facility (real-time interworking)

S: unidad de conversión en tiempo real (interfuncionamiento en tiempo real)

Une UC de ce type transfère un message au cours d'une communication unique, d'un terminal télex à un terminal télétexte et d'un terminal télétexte à un terminal télex, sans enregistrer le message (voir le § 3.2 de la Recommandation F.201).

2.3.2.6 validation du terminal télétexte demandé [résultat de la validation (positive ou négative)]

E: validation of the called Teletex terminal [validation result (positive or negative)]

S: validación del terminal teletex llamado [resultado de validación (positivo o negativo)]

L'UC effectue cette validation afin de vérifier que le terminal télétexte est disponible, c'est-à-dire soit que le terminal télétexte a été appelé avec cette adresse (appel de validation) soit que cette adresse a été contrôlée dans une base de données (voir le § 4.1.3 de la Recommandation F.201).

2.3.2.7 dépôt du message/remise du message (dépôt du texte/remise)

E: message deposit/message delivery (text deposit/delivery)

S: depósito de mensaje/entrega de mensaje (depósito/entrega de texto)

Le dépôt du message est l'envoi par le terminal appelant de la totalité du message à l'UC avec enregistrement et retransmission avant sa remise ultérieure au terminal appelé (voir les § 2.4.5 et 2.4.6 de la Recommandation F.201).

2.3.2.8 avis de remise en ligne

E: on-line delivery acknowledgement (ODA)

S: acuse de recibo de entrega en línea (ODA)

Le service d'avis de remise en ligne donne au terminal télex qui l'attend (c'est-à-dire qui a maintenu la connexion avec l'UC après le dépôt du message) la possibilité de recevoir une preuve «en ligne» que l'UC a remis le message au terminal télételex, à condition que l'établissement de la communication avec le terminal télételex ait été effectué dans un délai de 30 secondes à compter de la fin de l'entrée du message (voir la Recommandation F.201: remarque 10 relative à la figure 2/F.201, remarque 9 relative à la figure 5/F.201 et § 4.1.6).

2.3.2.9 avis de non-remise (NDN)/avis de remise (PDN)

E: non delivery notification (NDN)/positive delivery notification (PDN)

S: notificación de no entrega (NDN)/notificación de entrega positiva (PDN)

Si l'UC n'a pu remettre le message au terminal appelé bien qu'il ait exécuté un cycle défini de tentatives de remise sur le réseau du terminal appelé (chaque réseau a un cycle spécifique) et dans un délai maximal T2 défini, l'UC doit émettre un NDN à l'intention de l'utilisateur appelant pour lui indiquer que son message n'a pas été remis au terminal appelé et que l'UC ne prendra pas d'autres dispositions en vue de sa remise (voir les § 3.1.3.4 et 4.1.6 de la Recommandation F.201).

Remarque 1 – Le service NDN n'est pas assuré dans la première méthode d'interfonctionnement dans le sens télételex vers télételex (voir les § 3.1.1, 3.1.2, 3.2.1 et 3.2.2 de la Recommandation F.201).

Remarque 2 – Le service PDN, c'est-à-dire la possibilité pour l'UC d'envoyer une preuve de la remise, sera étudié ultérieurement.

2.3.2.10 Glossaire particulier à la procédure de sélection en une étape

préfixe de l'UC

E: CF prefix

S: prefijo de UC

Dans la première méthode d'interfonctionnement, le préfixe de l'UC est le numéro particulier (jusqu'à 7 chiffres) à introduire avant le numéro télételex appelé pour indiquer que l'information totale de sélection télételex est destinée à un terminal télételex (voir les § 3.1 et 3.2 de la Recommandation F.201).

2.3.2.11 Glossaire particulier à la procédure de sélection en deux étapes

i) numéro national de l'UC

E: CF national number

S: número nacional de UC

Dans la deuxième méthode d'interfonctionnement, le numéro national de l'UC est le numéro télételex national de l'UC, donné aux utilisateurs télételex appelés au début de la phase de remise télételex dans l'échange télételex vers télételex pour application ultérieure à l'interfonctionnement avec le service télételex du pays de l'UC (voir le § 4 de la Recommandation F.201).

ii) accusé de dépôt (IMA)

E: input message acknowledgement (IMA)

S: acuse de recibo de mensaje introducido (IMA)

Le message IMA émis par l'UC vers l'utilisateur télételex est utilisé pour indiquer que l'UC a bien reçu le message et pour donner à l'utilisateur télételex une référence unique relative à ce message. Cette référence doit être utilisée lors de l'émission d'un signal NDN (voir le § 4.1.5 de la Recommandation F.201).

2.3.3 mode d'exploitation mixte

E: mixed mode of operation

S: modo mixto de explotación

Dans le service télételex, le mode d'exploitation mixte fournit à l'utilisateur, en plus des caractéristiques fondamentales du service télételex, les moyens de transmettre des documents contenant des informations graphiques codées en utilisant des techniques autres que celles définies pour le service télételex de base.

2.4 Groupe de travail I/4 (télécopie et téléécriture)

2.4.1 Télécopie

Télécopieur ou terminal de télécopie

groupe (de télécopieurs)

E: group (of facsimile terminals)

S: grupo (de terminales facsímil)

Ensemble de télécopieurs compatibles qui sont conformes à certaines Recommandations du CCITT.

2.4.1.1 groupe 2

E: group 2

S: grupo 2

Télécopieurs qui assurent la transmission d'un document A4 en 3 minutes, sur le réseau téléphonique public, et conformes à la Recommandation T.3 du CCITT.

2.4.1.2 groupe 3

E: group 3

S: grupo 3

Télécopieurs qui assurent la transmission d'un document A4 en environ 1 minute, sur le réseau téléphonique public, et conformes à la Recommandation T.4 du CCITT.

2.4.1.3 groupe 4

E: group 4

S: grupo 4

Télécopieurs principalement destinés à l'exploitation sur des réseaux publics pour données, mais pouvant également être utilisés sur le réseau téléphonique public, et conformes à la Recommandation T.5 du CCITT.

2.4.2 Catégories du groupe 4

Il y a trois catégories de terminaux de télécopie du groupe 4:

- i) *Catégorie I* – Ces appareils doivent au minimum pouvoir émettre et recevoir des documents contenant des informations à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.5 et T.73).
- ii) *Catégorie II* – Ces appareils doivent au minimum pouvoir émettre des documents à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.6 et T.73). De plus, ils doivent pouvoir recevoir des documents à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.6 et T.73), à codage télétext (conforme au répertoire de caractères codés de base définis dans la Recommandation T.61) ainsi que des documents en mode mixte (conformément aux dispositions de la Recommandation T.73).
- iii) *Catégorie III* – Ces appareils doivent au minimum pouvoir composer, émettre et recevoir des documents à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.6 et T.73), des documents à codage télétext (conformément au répertoire de caractères codés de base définis dans la Recommandation T.61) et des documents en mode mixte (conformément aux dispositions de la Recommandation T.73).

2.4.3 téléfax

E: telefax

S: telefax

Service public international de télécopie entre postes d'abonnés sur le réseau téléphonique public commuté (voir le § 5 de la Recommandation F.180) ou sur des circuits prévus par DATEL.

2.4.4 FAX 4

E: FAX 4

S: FAX 4

Service international de télécopie entre abonnés équipés de terminaux du groupe 4 (voir la Recommandation F.161).

2.4.5 bureauxfax

E: bureauxfax

S: burofax

Service public international de télécopie entre bureaux publics (voir la Recommandation F.170). Les Administrations ont la faculté d'adopter une autre appellation, plus commerciale, (par exemple, Publifax) pour le service Bureauxfax qu'elles offrent à leurs usagers.

2.4.6 poste téléfax public

E: public telefax station

S: estación telefax pública

Équipement qu'une Administration met à la disposition du public pour l'exploitation du service téléfax; comprenant le terminal de télécopie et l'accès aux réseaux appropriés, l'utilisation de ces télécopieurs peut se faire exclusivement en émission, ou en réception, ou les deux. (Voir le § 5 de la Recommandation F.180.)

2.5 Groupe de travail I/5 (service vidéotex)

(Remarque – Ces définitions sont fondées sur celles de la Recommandation F.300.)

2.5.1 service vidéotex

E: videotex service

S: servicio videotex

Le service vidéotex est un service interactif qui permet aux usagers des terminaux vidéotex, grâce à un accès approprié garanti par des procédures normalisées, de communiquer avec des bases de données en passant par des réseaux de télécommunications.

Le service vidéotex présente les caractéristiques suivantes:

- 1) l'information se présente généralement sous forme alphanumérique ou graphique;
- 2) l'information est stockée dans une base de données;
- 3) l'information est transmise entre la base de données et l'utilisateur par les réseaux de télécommunications;
- 4) l'information à afficher est présentée sur un récepteur de télévision convenablement modifié ou sur un autre dispositif d'affichage visuel;
- 5) l'accès est commandé directement ou indirectement par l'utilisateur;
- 6) ce service est facile à exploiter par le grand public et par les spécialistes, c'est-à-dire qu'il est facilement utilisable;
- 7) ce service offre des possibilités de création et de modification de l'information dans les bases de données;
- 8) ce service offre des possibilités de gestion des bases de données permettant aux fournisseurs d'information de créer, d'exploiter et de gérer des bases de données et de gérer les services complémentaires de groupes fermés d'utilisateurs.

2.5.2 profil du service vidéotex

E: videotex service profile

S: perfil del servicio videotex

Ensemble de fonctions requises d'un service vidéotex.

2.5.3 services complémentaires vidéotex

E: videotex service facility

S: facilidad del servicio videotex

Un service complémentaire vidéotex est la mise en oeuvre de la couche Application dans un service vidéotex pour assurer un service complémentaire spécifique et bien défini à l'utilisateur du vidéotex. Le service vidéotex assure aux utilisateurs plusieurs services complémentaires.

2.5.4 recherche d'information vidéotex

E: videotex information retrieval

S: recuperación de información videotex

Service complémentaire vidéotex permettant à l'utilisateur d'obtenir une information au moyen d'un dialogue avec une base de données.

2.5.5 transactions vidéotex

E: videotex transaction

S: transacción videotex

Service complémentaire vidéotex permettant aux usagers de créer et/ou de modifier l'information stockée dans une base de données. L'accès à ce service complémentaire exige en général des fonctions et des procédures spéciales pour authentifier l'habilitation d'accès. Ce service complémentaire inclut aussi les transactions qui conduisent à établir des relations commerciales entre les usagers et les fournisseurs d'information ou qui influent sur ces relations.

2.5.6 messagerie vidéotex [traitement des messages vidéotex]

E: videotex messaging [videotex message handling]

S: mensajería videotex [tratamiento de mensajes videotex]

Service complémentaire vidéotex permettant aux usagers de communiquer entre eux en stockant des messages dans une base de données accessible à tous. Ces messages stockés peuvent être extraits par l'utilisateur ou remis automatiquement.

2.5.7 conférence vidéotex [service de messages entre terminaux vidéotex]

E: videotex conferencing [videotex terminal-to-terminal messaging]

S: conferencia videotex [mensajería entre terminales videotex]

Service complémentaire vidéotex qui assure des fonctions d'acheminement et de commutation permettant aux usagers ou aux terminaux d'envoyer et de recevoir des messages dans le mode conversation. Cela n'empêche pas un service de messages direct entre terminaux utilisant les réseaux existants.

2.5.8 traitement des données vidéotex

E: videotex data processing

S: procesamiento de datos videotex

Service complémentaire vidéotex permettant à l'utilisateur d'utiliser la capacité de traitement et d'enregistrement soit à l'ordinateur principal soit par téléchargement d'un programme ou d'autres données dans un équipement terminal vidéotex approprié.

2.5.9 prestataire de service vidéotex

E: videotex service provider

S: proveedor del servicio videotex

Celui qui est chargé de fournir un service vidéotex à l'utilisateur et de l'exploiter.

2.5.10 fournisseur d'information vidéotex

E: videotex information provider

S: proveedor de información videotex

Responsable, après accord avec un prestataire de service vidéotex, de la fourniture d'information ou de services de transactions aux usagers du service vidéotex. Le fournisseur d'information peut exploiter ou non l'ordinateur principal où est enregistrée la base de données.

2.5.11 terminal vidéotex

E: videotex terminal

S: terminal videotex

Un terminal vidéotex est un équipement au moyen duquel l'utilisateur opère en interaction avec le service vidéotex. Le terminal peut aussi fournir une possibilité de liaison directe entre terminaux et comprendre d'autres éléments, comme une sortie sur imprimante, des dispositifs d'enregistrement magnétique ou optique, ainsi que d'autres dispositifs de traitement et/ou d'enregistrement.

2.5.12 ordinateur principal vidéotex

E: videotex host computer

S: ordenador (computador) principal videotex

Ordinateur (ou réseau d'ordinateurs fourni par un seul prestataire) dans lequel sont stockées une ou plusieurs bases de données et/ou qui assure un ou plusieurs services complémentaires vidéotex.

2.5.13 centre de service vidéotex

E: videotex service centre

S: centro de servicio videotex

Ordinateur utilisé par le prestataire de service vidéotex pour autoriser l'accès à un service vidéotex. Les autres fonctions d'un centre de service peuvent comprendre une assistance aux usagers pour choisir la base de données nécessaire (qu'elle soit offerte par le centre de service ou par d'autres ordinateurs principaux), ainsi que des services complémentaires de gestion comme la facturation, l'établissement de statistiques, etc. Le même ordinateur peut aussi être un ordinateur principal ou assurer une fonction d'accès multiple.

2.5.14 accès multiple vidéotex

E: videotex gateway

S: función de multiacceso videotex (cabecera videotex)

Fonction de l'ordinateur assurant l'accès à des bases de données dans d'autres ordinateurs principaux. Cette fonction peut englober des fonctions de choix et/ou de conversion de protocole et/ou de traitement du dialogue.

2.5.15 ordinateur principal externe vidéotex

E: external videotex host computer

S: ordenador principal videotex externo

Non exploité par le prestataire de service.

2.5.16 feuillet vidéotex

E: videotex frame

S: trama videotex

Information extraite par une unique fonction usager à partir d'un terminal et présentée comme une entité complète par ce terminal, mais pouvant contenir des éléments nécessitant un défilement avant affichage ou des effets dynamiques tels qu'un changement de document (contenu d'un écran complet ou d'une partie de l'écran, par exemple, certaines zones). Une intervention locale de l'utilisateur peut s'exercer dans l'espace d'un feuillet.

2.5.17 document vidéotex

E: videotex page

S: página videotex

Ensemble organisé d'un ou plusieurs feuillets.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication